



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 26

CINQUIÈME SESSION, TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

Sont lus une première fois, un à un, les projets de loi mentionnés ci-après et dont l'objet a été indiqué :

(N° 23) — *Loi sur la mise en œuvre des accords internationaux de coopération dans le domaine du travail/The International Labour Cooperation Agreements Implementation Act;*

(M^{me} la ministre ALLAN)

(N° 24) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (cyberintimidation et utilisation de dispositifs électroniques)/The Public Schools Amendment Act (Cyber-Bullying and Use of Electronic Devices).*

(M. le ministre BJORNSON)

Présentation et lecture de pétitions :

M^{me} TAILLIEU — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de l'Infrastructure et des Transports envisage de faire de l'achèvement des travaux de division de la route transcanadienne à Headingley en 2008 une priorité du gouvernement provincial et qu'il envisage d'examiner la possibilité de prendre d'autres mesures visant à améliorer la sécurité des automobilistes pendant ces travaux. (G. Engel, J. P. Wiens, M. Nelson et autres)

M. MAGUIRE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de la Santé envisage de prendre des mesures sérieuses afin de pourvoir les postes vacants d'infirmières dans les foyers de soins personnels de la ville de Virden et qu'elle envisage de rouvrir les lits qui avaient été fermés en raison du manque d'infirmières et de s'engager à assurer le retour à Virden des personnes âgées qui ont dû quitter leur communauté, accordant ainsi la priorité aux besoins de ces personnes, et ce, dès que des lits seront disponibles. (S. Joynt, W. Jago, J. Dunfield et autres)

M. CULLEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à envisager de renoncer au tracé néo-démocrate parce qu'il causera d'importants dommages économiques, environnementaux et sociaux au Manitoba et d'adopter le tracé qui avait été recommandé au départ par Manitoba Hydro sous réserve des approbations réglementaires nécessaires. (M. Kummen, K. Groot, J. Huggard et autres)

M. DYCK — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que la ministre de la Santé envisage fortement d'accorder la priorité au financement et à la dotation en personnel d'un établissement de soins de longue durée de 100 lits afin que les clients ne soient pas exposés à des conditions dangereuses et que les lits du Centre de santé Boundary Trails demeurent disponibles pour les patients nécessitant des soins actifs plutôt que pour les clients en attente d'hébergement. (L. Unrau, S. Reimer, E. Hiebert et autres)

M. LAMOUREUX — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à envisager de garantir à 80 % des personnes qui ont de la famille au Manitoba et qui présentent une demande que celle-ci sera traitée dans un délai de 90 jours et à envisager de renoncer à l'utilisation de la liste des emplois très demandés pour les candidats au Volet Soutien Familial. (J. Carmecer, S. Artuz, E. Alberto et autres)

M. BRIESE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que la ministre de la Gestion des ressources hydriques envisage d'imposer un moratoire annuel sur la pêche de toutes les espèces de poisson du lac Dauphin et de ses affluents du 1^{er} avril au 15 mai, qu'elle envisage de mener des études sur les populations de poisson qui se trouvent dans le lac Dauphin afin d'aider à évaluer la santé de ces populations et qu'elle envisage de prendre toute mesure nécessaire à leur protection ou à leur croissance. (E. Carriere, B. Khimciuk, R. Zastre et autres)

Pendant la période des questions orales, le président intervient et demande au leader de l'opposition officielle à l'Assemblée, qui a utilisé le terme « Chainsaw LEMIEUX », de se rétracter.

M. MCFADYEN se rétracte.

M. le ministre CHOMIAK dépose l'ordre dans lequel le Comité des subsides doit examiner les budgets à l'Assemblée et à l'extérieur de celle-ci.

(Document parlementaire n° 15)

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M. CULLEN, M^{mes} BRAUN et ROWAT ainsi que MM. CALDWELL et PEDERSEN font des déclarations de député.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* SELINGER demandant à l'Assemblée d'approuver la politique budgétaire générale du gouvernement.

La motion principale fait l'objet d'une motion d'amendement proposée par M. MCFADYEN portant qu'elle soit remplacée par ce qui suit :

Que l'Assemblée déplore qu'en déposant le présent budget, le gouvernement ne tienne pas compte des besoins présents et futurs des Manitobains et des Manitobaines étant donné :

- a) qu'il n'a pas réussi à faire avancer le Manitoba pour qu'il atteigne son vrai potentiel et devienne plus compétitif au Canada et à l'échelle internationale;
- b) qu'il a augmenté la dépendance du Manitoba face aux contributions faites par les citoyens des autres provinces par le biais des paiements de péréquation et que ses dépenses ont crû de plus de 6 % sans que les Manitobains en voient les résultats;
- c) qu'il continue d'engouffrer des milliards dans des projets financés par les contribuables plutôt que par des investisseurs privés, la base réelle d'une société prospère;
- d) qu'il n'a pas diminué l'impôt, lequel grandit démesurément par rapport à l'impôt prélevé ailleurs, avec 9 \$ de nouvelles dépenses pour chaque dollar de réductions d'impôt;
- e) qu'il a augmenté le fardeau de la dette du Manitoba au lieu de faire ce que font les familles et les gouvernements responsables au Canada en période économique favorable, c'est-à-dire réduire la dette;
- f) qu'il a ignoré les priorités des Manitobains et des Manitobaines en ne fournissant pas les ressources appropriées pour combattre le crime et mettre fin au récidivisme que permet le système judiciaire;
- g) qu'il a encore augmenté les franchises du Régime d'assurance-médicaments, obligeant les personnes âgées ainsi que les Manitobains et les Manitobaines à faible revenu à subir les conséquences des décisions qui ont engendré des pertes d'argent;
- h) qu'il n'a pas réussi à mettre fin à la médecine de couloirs, tel qu'il l'avait promis, bien qu'il ait presque doublé le budget consacré aux soins de santé;
- i) qu'il n'accorde pas d'importance à la ville de Brandon, le deuxième centre urbain du Manitoba;
- j) qu'il a maintenu le gel des frais de scolarité pour une autre année, affaiblissant ainsi nos universités et nos collègues;
- k) qu'il n'a pas répondu aux besoins urgents des communautés croissantes de la province en matière d'infrastructure, d'éducation et de garde d'enfants et qu'il n'ait pas de plan pour y remédier;
- l) qu'il n'a pas su mieux protéger les enfants les plus vulnérables du Manitoba qui sont la responsabilité du système d'aide sociale;
- m) qu'il a abandonné les Manitobains et les Manitobaines en région rurale en adoptant des règlements punitifs et en n'ayant pas de plan à long terme pour la croissance de l'économie rurale;
- n) qu'il n'a pas réussi à faire face aux problèmes des secteurs bovin et porcin qui sont confrontés à la diminution du prix des produits, à l'effet de la valeur augmentée du dollar, à l'augmentation du coût des facteurs de production, à la prolongation du moratoire imposé au secteur porcin ainsi qu'à la mention obligatoire du pays d'origine sur les étiquettes;
- o) qu'il n'a pas réussi à établir de stratégie visant à faire face à la quarantaine d'avis demandant à la population du Manitoba de faire bouillir l'eau du Manitoba;

p) qu'il a retardé la réalisation de tout progrès important visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre pendant une période excédant son mandat actuel;

q) qu'il a omis de renverser la décision politique fautive de construire BiPole III sur le côté ouest du lac Winnipeg, abandonnant ainsi les communautés du côté est, gaspillant 1,5 milliard de dollars et hypothéquant le futur des enfants manitobains,

et que le gouvernement a, de ce fait, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

La motion d'amendement fait l'objet d'une motion de sous-amendement proposée par M. GERRARD portant qu'elle soit amendée par adjonction, à la fin, de ce qui suit :

L'Assemblée déplore également que, par le présent budget, le gouvernement ne tienne pas compte des priorités des Manitobains et des Manitobaines étant donné :

- r) qu'il continue d'ignorer la nécessité de fixer des objectifs en vue du nettoyage du lac Winnipeg et d'autres lacs manitobains qui souffrent de la prolifération des algues;
- s) qu'il n'a pas réussi à faire face au réchauffement planétaire, ce qu'il aurait pu faire en administrant un gouvernement sans émissions de carbone ou en implantant un système d'échange des droits d'émission de carbone;
- t) qu'il omet de reconnaître qu'il est nécessaire de se doter d'un système rapide de transports en commun afin de réduire de manière importante les émissions de gaz à effet de serre;
- u) qu'il n'a pas su placer les patients au premier plan en continuant d'établir les dépenses des ORS sur des budgets généraux plutôt que sur les services fournis;
- v) qu'il continue d'ignorer les gens démunis au Manitoba en refusant d'indexer la portion de l'allocation de logement de l'assistance sociale à l'inflation;
- w) qu'il n'a pas réussi à mettre en place un plan visant à réduire le taux de pauvreté infantine au Manitoba;
- x) qu'il n'a pas mis sur pied un plan d'action approprié pour l'éducation de la petite enfance au Manitoba et qu'il n'y a pas alloué les fonds nécessaires;
- y) qu'il n'a pas su appuyer le secteur agricole puisqu'il a refusé de financer les pratiques agricoles écologiques, ce qu'il aurait notamment pu faire au moyen d'un programme ALUS;
- z) qu'il ne collabore pas avec l'industrie porcine pour faire face aux problèmes environnementaux;
- aa) qu'il refuse de reconnaître que les charges sociales nuisent à la croissance économique;
- bb) qu'il n'a pas agi pour encourager le développement économique des Premières nations et des Manitobains des régions rurales;
- cc) qu'il refuse d'envisager la possibilité d'installer un câble sous-marin pour le transport de l'électricité dans le lac Winnipeg.

Vendredi 18 avril 2008

Le débat se poursuit sur le sous-amendement.

MM. LAMOUREUX, JHA et CULLEN ainsi que M^{me} BRICK interviennent. M^{me} STEFANSON exerce son droit de parole jusqu'à 12 h 30 et le conserve pour la reprise du débat.

La séance est levée à 12 h 30 et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi, 13 h 30.

Le président,

George HICKES